

DELIBERATION N° 2015/172

donnant acte du compte de gestion du Trésorier de la province Sud pour l'exercice 2014 – budget Principal

Le conseil municipal de la Ville de Dumbéa, réuni en séance publique le 19 juin 2014,  
VU la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,  
VU la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,  
VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération n°2014/119 du 04 avril 2014, relative à la délégation de pouvoir du Conseil Municipal au bénéfice du Maire,

VU la délibération n° 2013/520 du 19 décembre 2013, approuvant le budget primitif 2014 de la Ville de Dumbéa,

VU la délibération n°2014/301 du 14 août 2014, relative à l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2013 de la Ville de Dumbéa,

VU la délibération n°2014/302 du 14 août 2014, approuvant le budget supplémentaire de l'exercice 2014 de la Ville de Dumbéa,

VU la délibération n°2014/426 du 05 novembre 2014, portant décision modificative n°1 du budget Principal pour l'exercice 2014 de la Ville de Dumbéa,

VU la note explicative de synthèse n° 2015/43 du 13 mai 2015,

Considérant le compte de gestion 2014 présenté par le Trésorier de la province Sud,

La commission municipale intitulée « administration générale et finances » entendue en séance du 9 juin 2015,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1<sup>er</sup> /

Il est donné acte au Trésorier de la province Sud de la présentation faite de son compte de gestion 2014.

ARTICLE 2 /

Il est constaté la parfaite concordance entre le compte de gestion 2014 et le compte administratif 2014.

ARTICLE 3 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre la présente délibération est de trois mois à compter de sa publication.

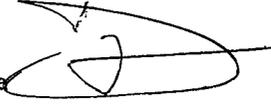
ARTICLE 4 /

La présente délibération sera enregistrée, transmise au Trésorier de la province Sud et au commissaire délégué de la République pour la province Sud, et publiée par voie d'affichage.

**Certifié le caractère exécutoire  
de la présente délibération**

**A Dumbéa, le 25 JUIN 2015**

**Le 1<sup>er</sup> adjoint,**

**Daniel Blaise** 

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 19 JUIN 2015

POUR EXTRAIT CONFORME

DUMBEA, LE 19 JUIN 2015

Le 1<sup>er</sup> adjoint,

  
Daniel Blaise

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
S.G.	-	1
D.A.F.	-	1
D.S.T.	-	1
S.F.S.	-	2
AFFICHAGE	-	1
TRESORERIE PROVINCE SUD	-	1